



Être démonstratrice – Faq

Q. Quel est le minimum de ventes exigé ?

A. Vous ne devez générer que 300 CSV (Volume à commissions, de l'anglais Commissionable Sales Volume) de ventes par trimestre. C'est moins que la moyenne des ateliers Stampin' Up!®! Aussi, toutes les commandes que vous passez, peu importe leur taille, vous font bénéficier de la remise de 20 % (ou 25 % si vous atteignez Bronze élite et plus) et de commissions.

Q. Et si je vois mon activité plus comme un loisir qu'une entreprise ?

A. Stampin' Up! soutient toutes les démonstratrices quels que soient leurs objectifs ou le niveau qu'elles choisissent pour leur activité. Si vous choisissez de ne pas organiser d'ateliers, vous pouvez simplement passer vos propres commandes et/ou passer commande pour votre famille et vos amis à hauteur du minimum trimestriel.

Q. Puis-je être ma propre hôtesse ?

A. Oui, vous pouvez être votre propre hôtesse autant de fois que vous le voulez. Invitez votre famille et vos amis chez vous et faites un atelier. Vous serez l'hôtesse et obtiendrez des Primes créatives, mais vous serez aussi la démonstratrice et recevrez votre revenu instantané et des commissions.

Q. Devenir démonstratrice, combien ça coûte ?

A. Les Fournitures de lancement coûtent seulement 129 €/£99 et sont totalement personnalisables. Vous choisissez jusqu'à 175 €/£130 de produits Stampin' Up! d'actualité et vous obtenez également des fournitures d'affaires pour vous permettre de gérer votre activité (pour une valeur minimum de 30 €/£25).

Q. Comment gagner de l'argent en tant que démonstratrice ?

A. Il y a trois moyens de gagner de l'argent : par le revenu instantané ou différé (20 % ou 25 % sur chaque commande), les remises sur volume mensuelles (4 % à 13 % du total des ventes du mois) et les commissions mensuelles d'équipe (1 % à 6,5 % sur les ventes de vos recrues).

Q. Dois-je recruter d'autres démonstratrices ?

A. Ce n'est pas obligatoire. Si vous décidez de recruter des démonstratrices, vous toucherez des commissions sur les ventes de votre équipe, mais c'est un avantage, pas une exigence.

Q. Où trouverai-je les idées de projets pour mes ateliers ? De quelle formation pourrai-je bénéficier ?

A. Stampin' Up! offre des dizaines de ressources de formation, qui regorgent d'idées de projets et de conseils pour vous aider à gérer chaque aspect de votre activité. Vous pouvez notamment vous tourner vers notre magazine trimestriel, appelé *Stampin' Success*, les agents de l'Assistance aux démonstratrices, le site Internet réservé aux démonstratrices, le catalogue annuel et les catalogues saisonniers.

Q. Stampin' Up! est-elle une société reconnue et respectée ?

A. Stampin' Up! vend des tampons et fournitures de loisirs créatifs depuis 1988. Avec le temps, nous avons non seulement récolté des récompenses et éloges de notre industrie, mais également gagné la loyauté et l'admiration des démonstratrices comme des clientes. Et c'est un cap que nous nous efforçons de maintenir. Soyez assurée que la réputation de Stampin' Up! continuera de croître !

Q. Et si, après avoir commencé, je décide que ça ne me plaît pas ? Serai-je pénalisée si j'abandonne ?

A. Vous pouvez vous arrêter à tout moment et vous ne serez pas pénalisée. Arrêtez simplement de passer des commandes. Il y a cependant de nombreux avantages à rester une démonstratrice active. En cas de question concernant Stampin' Up! ou l'activité de démonstratrice, merci de contacter votre démonstratrice.